

Rapport public Parcoursup session 2024

I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 20%

Taux minimum de bacheliers technologiques fixé par le recteur : 50%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)	Jury par défaut	Autres candidats	47	629	386	228	54
		Bacheliers technologiques toutes séries	48	332	136	136	36

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)	Jury par défaut	Autres candidats	Féminin	189	132	93	22	40,7 %
			Masculin	440	254	135	32	59,3 %
			Total	629	386	228	54	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	Féminin	76	23	23	3	8,3 %
			Masculin	256	113	113	33	91,7 %
			Total	332	136	136	36	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)	Jury par défaut	Autres candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	11	0	0	0	0 %
				Sans mention	203	101	16	3	5,9 %
				AB	200	152	90	22	43,1 %
				B	104	90	83	24	47,1 %
				TB	29	29	29	2	3,9 %
				TBF	5	5	5	0	0 %
				Total	552	377	223	51	100 %
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	5	0	0	0	0 %
				Sans mention	6	0	0	0	0 %
				AB	29	1	1	1	50 %
				B	9	3	1	1	50 %
				TB	7	1	0	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition		
								Nombre	Pourcentage	
				TBF	2	1	1	0	0 %	
				Total	58	6	3	2	100 %	
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	5	1	1	0		
				AB	2	0	0	0		
				B	3	0	0	0		
				TB	2	1	0	0		
				Total	12	2	1	0		
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	7	1	1	1	100 %	
				Total	7	1	1	1	100 %	
			Bacheliers technologiques toutes séries	Baccalauréat Technologique	Échec au bac	15	0	0	0	0 %
					Sans mention	160	40	40	14	38,9 %
					AB	109	57	57	13	36,1 %
					B	37	28	28	6	16,7 %
					TB	10	10	10	3	8,3 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				TBF	1	1	1	0	0 %
				Total	332	136	136	36	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)	Jury par défaut	Autres candidats	En terminale	425	295	167	34	63 %
			En réorientation	131	66	43	11	20,4 %
			Non scolarisés	54	19	12	7	13 %
			Scolarité étrangère	6	2	2	0	0 %
			Autres	13	4	4	2	3,7 %
			Total	629	386	228	54	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	En terminale	259	111	111	29	80,6 %
			En réorientation	47	19	19	6	16,7 %
			Non scolarisés	23	5	5	1	2,8 %
			Autres	3	1	1	0	0 %
			Total	332	136	136	36	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	145	114	70	14
			Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	74	54	30	8
			Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	43	26	15	1
			Autres doublettes	262	173	101	24

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
		Baccalauréat Technologique	Physique-Chimie et Mathématiques & Ingénierie, innovation et développement durable	161	102	102	28
			Msgn/ Mercatique & Droit et Economie	65	13	13	1
			Autres doublettes	86	18	18	5
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)	Jury par défaut	Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	27,7 %	31,1 %	32,4 %	29,8 %
		Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	14,1 %	14,7 %	13,9 %	17 %
		Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	8,2 %	7,1 %	6,9 %	2,1 %
		Autres doublettes	50 %	47,1 %	46,8 %	51,1 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
I.U.T. de Lens - BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première) (7522)	Jury par défaut	Physique-Chimie et Mathématiques & Ingénierie, innovation et développement durable	51,6 %	76,7 %	76,7 %	82,4 %
		Mugn/ Mercatique & Droit et Economie	20,8 %	9,8 %	9,8 %	2,9 %
		Autres doublettes	27,6 %	13,5 %	13,5 %	14,7 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats	Evaluations obtenues au lycée, Appréciations de l'équipe pédagogique. Moyenne générale.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences	Moyenne (première et terminale) en français, maths, anglais et le cas échéant en informatique.	Important
Savoir-être	Capacité à s'investir dans le travail, régularité.	Appréciations des bulletins. Éléments de la fiche avenir.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance de la formation, Motivations pour les métiers associés	Projet Motivé.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Réalisations extra scolaires	Réalisations extra-scolaires (vidéos personnelles, réalisation de site web, dessins, musique...). Ne pas oublier d'en faire part dans le projet.	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Le département MMI comporte réellement des spécificités qui empêchent l'entière automatisation chiffrée du recrutement. Si on admet que nous avons besoin de compétences rédactionnelles et artistiques en même temps que des compétences technologiques poussées, c'est qu'on peut résumer l'essence de nos métiers à l'obligation d'allier esthétique et fonctionnalité. Si c'est beau et que ça ne marche pas... Ça ne marche pas. Si ça marche, mais que c'est inesthétique, les utilisateurs désertent l'application. Nous sommes à la croisée des arts appliqués et de la technologie, il faut donc impérativement que nos promotions soient composites pour assurer une circulation des idées et des techniques. Cela fonctionne très bien, le niveau des uns

étant constamment rehaussé par le niveau des autres.

La commission étudie l'ensemble des candidatures. Ces dernières sont tout d'abord séparées en 5 catégories :

- 4 : Exceptionnel, parcours atypique, peut enrichir la promotion
- 3 : Excellents résultats, filière compatible, profil MMI franchement marqué.
- 2 : Filière et dossier compatibles avec la formation et profil MMI affiché (travaux divers.)
- 1 : Filière et dossier compatibles avec la formation. Profil peu marqué.
- -1 : Refusés : Le niveau de l'étudiant et/ou sa filière d'origine sont jugées insuffisants pour une réussite au BUT MMI

Les critères de sélection utilisés pour catégoriser les candidatures sont :

- une maîtrise du français permettant de s'exprimer, d'acquérir des nouvelles compétences, de structurer un raisonnement, un écrit.
- une connaissance suffisante de l'anglais
- des compétences artistiques et/ou mathématiques
- une connaissance précise de la formation MMI et une adéquation du BUT MMI avec le projet professionnel formulé par le candidat

Les candidats de la catégorie 4 sont classés avant ceux de la catégorie 3, etc.

Le traitement algorithmique sert, partiellement, à interclasser les étudiants d'une même catégorie.

Des entretiens de recrutement peuvent être réalisés dans le cas où le dossier de candidature ne permet pas d'évaluer de façon claire le/la candidat(e).

La formation étant pluri-disciplinaire, les enseignements de spécialité ne sont pas pris en compte dans l'examen des vœux.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission recommande aux candidats de relire leur projet de formation, des fautes d'orthographe nuisent grandement à la lecture et donnent une mauvaise impression au relecteur. Dans le même registre, l'utilisation de l'IA pour générer ce projet n'a aucun intérêt.

De nombreux candidat(e)s font mention de pratique artistique (dessin, vidéo, musique) ou de création de site web, mais ne donnent pas de pointeurs permettant de visualiser ces travaux.

La commission recommande donc à ces candidats de mentionner des sites web où ces supports peuvent être examinés.

De nombreux candidat(e)s ne remplissent pas l'onglet "Activités et centres d'intérêts". Cela est dommage et peut pénaliser ces candidatures.

La connaissance de notre formation, pluri-disciplinaire, est très importante. La participation aux JPO est un élément important dans l'évaluation de la candidature.

Signature :

Marie-Pierre Parenton,

Directeur de l'établissement I.U.T. de Lens